

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le jeudi 9 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage 06/07/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU donne pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

Était absent non excusé : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget lotissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte de gestion 2019, budget lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget lotissement.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte de gestion 2019, budget assainissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Madame Le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget assainissement

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte de gestion 2019, budget commune.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Article 1^{er} : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget commune.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération. Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré. 1°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. 2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 3°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte administratif 2019, budget lotissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération. Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré. 1°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. 2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 3°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte administratif 2019, budget assainissement.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération. Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré. 1°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. 2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 3°) vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le compte administratif 2019, budget commune

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	7	Contre	0	Abstention	6
-------------	----------	---------------	----------	-------------------	----------

7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Considérant que le compte administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 248496.90 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 504992.49 €
- Un solde des restes à réaliser positif de -6488.67 €

1) **Détermination du résultat d'exploitation 2019 à affecter** :

- Excédent antérieur reporté 346151.69 €
- Résultat de l'exercice 248496.90 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 594648.59 €

Article 1^{er} : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2019 : - 504942.49 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2020 : - 6488.67 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 511431.16 €

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 125082.67 €, sera repris au budget 2020 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider l'affectation du résultat comme précédemment défini.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	11	Contre	0	Abstention	3
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

8 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif lotissement

- Fonctionnement

			BUDGET PRIMITIF
			BP 2020
	ARTICLE	LIBELLE	
Dépenses	011	Charges à caractères générales	0,00
	65	Autre charges de gestions courantes	5,00
	65	Autre charges de gestions courantes	5,00
	42	Transfert entre sections	72 738,00
	71	Variation de stocks	72 738,00
	002	Résultat fonctionnement reporté	13 904,47
	Total des dépenses		
Recettes	042	Opération d'ordre de transfert entre section	72 738,00
	42	Opération d'ordre de transfert entre section	72 738,00
	75	Autres produits de gestions	5,00
	75	Autres produits de gestion	5,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 904,47
	77	Produits exceptionnels	13 904,47
	042	Résultat reporté ou anticipé	
Total des recettes			86 647,47

- Investissement

			BUDGET PRIMITIF
			BP 2020
	ARTICLE	LIBELLE	
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées	20 443,48
	33	Charges transférées	72 738,00
	Total des dépenses		
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	
	040	Opération d'ordres de transfert entre section	72 738,00
	001	Solde exec, positif	20 443,48
Total des recettes			93 181,48

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le budget primitif du lotissement

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif.

- **Fonctionnement**

		BUDGET PRIMITIF	
ARTICLE	LIBELLE	BP 2020	
Charges à caractères générales		265 580,00	
60	Achats et variation des stocks	88 550,00	
61	Services extérieurs	86 930,00	
62	Autres services extérieurs	78 100,00	
63	Impôts taxes et versements	12 000,00	
Charges de personnel		340 000,00	
62	Autres services extérieurs	6 000,00	
63	Impôts taxes et versements	4 200,00	
64	Charges de personnel	326 800,00	
65	Autres charges de gestion	3 000,00	
Atténuation des charges		6 000,00	
73	Impôts taxes et versements	6 000,00	
Dépenses imprévues		10 754,00	
2	Autofinancement (Dépenses imprévus)	10 754,00	
Virement à la section d'investissements		198 164,76	
2	Autofinancement	198 164,76	
Transferts entre sections		15 457,67	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
o42	Dotations aux amortissements	15 457,67	
Autres charges de gestion		58 407,00	
65	Autres charges de gestion	58 407,00	
Charges financières		9 800,00	
66	Charges financières	9 800,00	
Charges exceptionnelles		49 365,24	
67	Charges exceptionnelles	43 365,24	
68	Provisions	6 000,00	
Total des dépenses		953 528,67	

Recettes	Excédent antérieur reporté		102 123,67
	00	Autofinancement	102 123,67
	Atténuation de charges		0,00
	64	Charges de personnel	0,00
	Produits des services		62 054,00
	70	Produits des services	62 054,00
	IMPOTS ET TAXES		678 774,00
	73	Impôts et Taxes	678 774,00
	DOTATIONS ET SUBVENTIONS		74 984,00
	74	Dotations et participations	74 984,00
	Autres Produits de gestion		34 000,00
	75	Autres produits de gestion	34 000,00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 593,00
	77	Produits exceptionnels	100,00
	78	Provisions	1 493,00
	o42	Opération transfert entre section	
Total des recettes		953 528,67	

- Investissement

		BUDGET PRIMITIF	
ARTICLE	LIBELLE	BP 2020	
Dépenses	20	Immobilisation incorporelles	7 000,00
	204	Subvention d'équipement versées	91 550,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00
	23	Immobilisations en cours (Hors Opération)	0,00
		Dépenses d'équipement (Détail par programme / Opération)	124 737,43
	0025	Opération équipement - Bâtiments Communaux	11 537,43
	0036	Voies et réseaux	28 200,00
	0047	Acquisition de matériel	30 000,00
	0051	Réserves Foncières	0,00
	0059	Cimetière	0,00
	0060	Aménagement du bourg	30 000,00
	0061	Restructuration École / Cantine / Garderie	25 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	127 807,20
	27	Autres immobilisations financières	17 385,73
	020	Dépenses imprévues	
	040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00
		Charges transférés	0,00
	041	Opérations patrimoniales	28 925,00
		Reste à réaliser N-1	926 359,13
	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	528 123,47	
	Total des dépenses	1 851 887,96	
Recettes	13	Subvention d'investissement	30 000,00
	16	Emprunt et dettes assimilé	61 398,93
	10	Dotations, fonds divers et réserve	596 071,14
	165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	021	Virement de la section d'exploitation	198 164,76
	041	Opérations patrimoniales	28 925,00
	040	Opération d'ordres entre section	15 457,67
		Reste à réaliser N-1	919 870,46
		Total des recettes	1 851 887,96

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le budget primitif 2020 commune

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	11	Contre	0	Abstention	3
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

10 : PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le contrat de l'agent d'accueil prend fin au 31 juillet 2020.

Lors de la dernière réunion de conseil il a été évoqué de stagiatiser l'agent d'accueil.

A ce jour nous n'avons pas eu de réponse du centre de gestion pour connaître son salaire brut.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de faire un contrat du 01/08/2020 au 31/10/2020 en tant que contractuel à 35h00.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

11 : QUESTIONS DIVERSES

- Nid de guêpe rue de l'étang
- Courrier d'un administré.

Prochaines réunions Conseil Municipal : Mardi 1^{er} septembre / Mardi 6 Octobre / Mardi 10 Novembre / Mardi 8 Décembre
Vœux du Maire 2021, vendredi 8 Janvier.

Séance levée à 23h58